



VAE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme sans avoir à suivre un cursus de formation, en faisant valider ses expériences professionnelles, sociales ou de formation, bénévoles ou salariées.

Au ministère en charge de l'agriculture, la démarche VAE comprend la rédaction d'un dossier de validation et un entretien avec un jury.

A QUI ELLE S'ADRESSE ?

Toute personne en emploi ou en demande d'emploi ayant acquis au moins un an d'expérience à temps plein peut s'engager dans la démarche VAE pour obtenir un diplôme en lien avec ses expériences encours ou passées.

VERS UN DIPLÔME OU DES BLOCS DE COMPÉTENCES.

Les diplômes du ministère en charge de l'agriculture sont constitués de blocs de compétences. À l'issue de l'entretien avec le jury, soit vous obtenez le diplôme en entier soit vous obtenez des blocs de compétences.



LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS DÉLIVRÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION.

- CAPa : Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole
- Bpa : Brevet Professionnel agricole
- BP : Brevet Professionnel
- Bac Pro : Baccalauréat Professionnel
- BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
- CS : Certificat de Spécialisation

EN SAVOIR PLUS

Sur les diplômes du ministère en charge de l'agriculture

<https://chlorofil.fr/diplomes>

Sur la démarche VAE au ministère en charge de l'agriculture

<https://chlorofil.fr/vae>

La VAE en général

<https://www.vae.gouv.fr>

Les modes de financements

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/prise-en-charge-d'une-demarche-vae-particuliers>

SI VOUS RÉSIDEZ DANS LE VAR.

Pour un diplôme du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, contactez la référente VAE : Mme MATHIEU du CFPPA de HYERES par mail à sundos.mathieu@educagri.fr ou par téléphone au 06.74.30.94.43.

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT DE LA RÉGION SUD.

Contactez la correspondante VAE du MAAF dans la région Sud, Mme Laetitia MARIN par mail à laetitia.marin@agriculture.gouv.fr

DANS QUELS SECTEURS PROFESSIONNELS ? POUR QUELS MÉTIERS ?



Production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer.

Agriculteur, éleveur, berger, salarié agricole permanent ou saisonnier, chef de culture, floriculteur, maraîcher, bûcheron, conducteur d'engins forestier, lad-cavalier, palefrenier soigneur, technicien et conseiller ...



Industrie agroalimentaire, industries liées à l'agriculture.

Opérateur permanent ou saisonnier, agent de maîtrise, chef de fabrication, pilote de ligne automatisée, contrôleur qualité, mécanicien agricole...



Transformation et commercialisation des productions.

Vendeur spécialisé, technicien commercial, chef magasinier, caviste ...



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage.

Jardinier, ouvrier en aménagement paysager, conducteur de travaux d'espaces verts, animateur nature, technicien forestier, technicien de rivière, agent de traitement des eaux, technicien eau et assainissement



Service aux personnes et aux territoires.

Responsable de structures touristiques, agent de tourisme rural, animateur de loisirs, chargé de développement rural, animateur de structure ...



Santé et protection animale et végétale

Agent de restauration collective, animateur qualité et hygiène, technicien sanitaire, technicien de laboratoire ...

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET DE FAISABILITÉ

Le CFPPA réalise un accompagnement à la VAE sous forme d'entretiens individuels pour vous aider à expliciter les activités professionnelles de votre dossier VAE. Pour cela, nous vous proposons plusieurs formules d'accompagnement selon vos besoins. La formule de base comporte 15h d'accompagnement individuel pour un montant de 1050€.

Pour toutes informations concernant les modalités de réalisation de la VAE et la demande de recevabilité, merci de contacter notre référente VAE **Mme MATHIEU (sundos.mathieu@educagri.fr - 06.74.30.94.43).**

Taux de satisfaction (2020-2021)	100%
Nombre d'accompagnement (depuis 2008)	45
Taux de réussite (depuis 2008)	80%
Taux d'abandon (depuis 2008)	22%

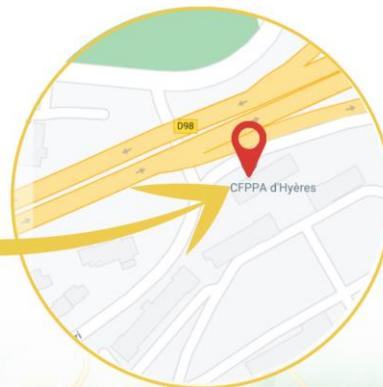
VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP

Le CFPPA de Hyères adapte votre parcours de formation et les moyens pédagogiques pour vous accompagner tout au long de votre formation.

Pour plus d'information, merci de contacter notre référent handicap.

marie.michalak@educagri.fr - 04.94.00.55.55

Entrée portail n°2
32 Chemin Saint-Lazare



ACCÈS & TRANSPORT

Le centre de formation est accessible par les transports en commun : ligne 39 arrêt Agricampus, ligne 66 et 102 arrêt Skate Park, gare ferroviaire de Hyères à 5 minutes en bus.

Un parking est à disposition des apprenants au sein du centre de formation.

Pour plus d'information, merci de nous contacter.

RESTAURANT & HÉBERGEMENT (*Frais à la charge de l'apprenant*)

Le CFPFA de Hyères dispose d'un internat de 25 chambres (individuelles ou collectives, meublées avec lavabo) et d'un restaurant scolaire.

Pour plus d'information, merci de nous contacter.



32, Chemin Saint-Lazare
83400 Hyères



www.agricampus.com



04.94.00.55.55



[agricampus](#)



cfppaformations@agricampus.fr



[agricampusvar](#)

